

Paris, le 8 juin 2023

## **Le Conseil national de l'Ordre des médecins s'oppose à l'initiative du groupe RAMSAY**

**Le groupe RAMSAY a lancé une offre afin de proposer à la population, pour un abonnement mensuel de 11,90€, un médecin disponible chaque jour de l'année, à toute heure de la journée. L'Ordre national des médecins s'oppose à cette initiative qui est contraire à la déontologie médicale.**

L'Ordre national des médecins estime que ces téléconsultations menacent le système de soins et son modèle organisé autour de médecins qui répondent aux besoins de la population dans leur région. Elles remettent en cause le modèle de santé français fondé sur la solidarité et la gratuité des soins.

Les téléconsultations médicales, proposées par ces plateformes, ne sont pas remboursées par l'Assurance maladie et sont à la charge du patient.

Le Conseil national de l'Ordre des médecins demande au ministre de la Santé et de la Prévention, François Braun, de proposer et de mettre en œuvre de nouveaux outils de régulation, afin de lutter contre tout mésusage de la télémédecine.

Ce type d'abonnement fait de la médecine un commerce et déconsidère la profession. L'Ordre national des médecins assumera donc ses responsabilités déontologiques.